

Accompagnement VAE - CP FFP

RS2090 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333, 315m
Formacode(s)	44590
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ACTIONS PERSPECTIVES ET COMPETENCES · SIRET : 44243374400038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette formation est délivrée depuis 2009 selon les mêmes dispositions de formation et d'évaluation.

Depuis octobre 2014, nous sommes autorisés à délivrer une certification CP FFP Accompagnateur VAE sous ce même intitulé et tel que le définit le référentiel.

Cette certification a pour objectif de professionnaliser des accompagnateurs VAE sur le versant opérationnel de l'activité. Conçue et animée par des professionnels de la VAE, elle permet une approche inter-certificateurs adaptée à tous niveaux de certification.

L'accompagnateur certifié se sera approprié la démarche VAE, du conseil au suivi post-jury, depuis l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement jusqu'à sa mise en œuvre.

La certification CP FFP, obtenue sur la base d'un certificat ISQ OPQF, répond aux attentes des organismes de formation spécialisés dans la VAE et à celles des bénéficiaires également. Elle permet la reconnaissance des méthodologies et bonnes pratiques des accompagnateurs VAE.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Conseiller et orienter les candidats dans le choix de la certification visée
 - Accompagner le candidat pour faire la preuve à l'écrit et à l'oral de ses compétences au plus près des attentes du jury:
 - conduire le candidat dans un récit de son parcours, pour en dégager les expériences les plus significatives,
 - mener un entretien d'explicitation stimulant la réflexivité,
 - distinguer les différents savoirs informels et académiques incorporés à l'action (les savoirs agis, les habiletés mémorisées).
 - Suivre le candidat dans l'élaboration de son dossier VAE:
 - écouter et accepter les prises de décision du candidat,
 - mettre en œuvre une pédagogie de l'écriture.
 - Effectuer une veille permanente des nouveautés liées à cette activité et mettre à jour ses informations (référentiels, métiers, conventions collectives, financement, documentation, ...), visant un accompagnement inter-certifications de qualité.
 - Assurer le suivi post-jury dans le cas d'une validation partielle ou un refus de validation, et co-construction d'un projet complémentaire permettant l'obtention de la certification.
- Fonction 1 : Conseiller/Orienter les candidats dans le choix de la certification.
- Identifier les principaux financements, acteurs, outils de chaque étape pour donner une information claire en vue de faciliter l'engagement du candidat.
 - Conduire un entretien d'orientation pour évaluer le projet VAE de la personne.
 - Repérer les critères adéquats à la posture d'accompagnateur dans cette activité de conseil et d'orientation.

- Appliquer

les fondamentaux préalables à un entretien d'accompagnement selon la charte de l'accompagnement.

- Repérer les documents ressources (fiche RNCP, Livrets administratif et preuve, Référentiels d'activité et de compétences) et les informations utiles pour le candidat en vue de l'orienter au mieux.
- Identifier une méthodologie, des outils facilitant le repérage des acquis de la personne et leur mise en relation avec les attendus (référentiel et structure du livret preuve)
- Construire un exemple de dispositif d'accompagnement.

Fonction 2 : accompagner le candidat pour faire la preuve à l'écrit et à l'oral de ses compétences au plus près des attentes du jury.

- Adapter sa posture en fonction des candidats, des étapes et du contexte de l'accompagnement.
- Appréhender la construction et la rédaction de dossiers de recevabilité et de validation.
- Présenter et situer les outils, les acteurs utiles pour chaque étape à fin de clarifier l'information et d'entamer la procédure en confiance (si la fonction 1 n'a pas été réalisée).
- S'approprier les outils VAE à partir d'exemples de dossiers preuves inter-certifications et de référentiels pour en faciliter l'accès par le candidat, dans le respect des modalités prescrites par le certificateur
- Utiliser les techniques d'organisation de l'information comme le schéma heuristique, présentation thématiques, systémique....

Fonction 3 : assurer le suivi post-jury dans le cas d'une validation partielle ou un refus de validation

- Décrypter les préconisations du jury pour repérer les manques et leurs niveaux afin de co-construire un plan d'action en proposant des solutions d'orientation adaptées au candidat (financement, motivation) jusqu'à la mise en œuvre de l'action.

Fonction 4 : veille permanente

- Activer son réseau de professionnels (terrain et enseignants) pour informer, orienter, guider mais aussi préparer les questions du jury et participer à la simulation.
- Mettre à jour ces ressources pour informer, orienter, guider au mieux le candidat.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le CP FFP Accompagnateur VAE est accessible à toute personne ayant une expérience avérée (à 5 ans) de la formation, l'accompagnement socio-professionnel ou des RH.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5907

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2090/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	98
Montant total engagé	219 878 €
Coût moyen par dossier	2 244 €
Durée moyenne	25 h

Période	01/2020 – 10/2021
France compétences	93 %
France Travail	4 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.